

Numéro

15

# LES CARNETS NOIRS

des **CENTRES FERMÉS**

Février 2017



QUAND L'AMOUR DEVIENT  
**UNE AFFAIRE D'ÉTAT**

# - SOMMAIRE -

## DOSSIER SPÉCIAL

### AMOUREUX, VOS PAPIERS!

Éditorial .....	3
Naissance d'un réseau .....	4
« Là où on ne s'y attendait pas » .....	6
« Des preuves! » Interview de M <sup>e</sup> A. Philippe .....	8
Le zèle des administrations communales .....	10
Le couple le plus improbable du monde .....	11
Conseils aux couples .....	13
Lettre à une juge .....	17
Actions associatives participatives en Europe .....	20
Les Amoureux au ban public présentent le Loving Day .....	22

## ACTUALITÉS

La lutte des sans-papiers continue .....	24
À vos agendas! .....	26

*Illustrations de Charlotte Somville (couverture et 4ème de couverture, p. 16 et logo du réseau «Amoureux, vos papiers!») et Louise Hubinont (pp. 9, 15 et 18), qui a également réalisé la mise en page. Merci à elles!*

## MARIAGES BLANCS, MARIAGES GRIS... LA CHASSE AUX FAUX AMOURS EST LANCÉE

Pour se marier\*, il faut se rendre à la commune. La procédure est assez simple, sauf si un des futurs époux n'a pas de séjour légal ou est en séjour temporaire. Selon certaines communes, le simple fait d'être « illégal » suffit à lancer l'enquête pour suspicion de mariage blanc. Le dossier est alors envoyé au procureur du roi. Parfois le futur époux est détenu en centre fermé et arrêté alors même qu'il se rendait à la commune pour finaliser sa demande de mariage.

Les futurs époux seront interrogés séparément par la police. Ils doivent répondre à des questions sur l'autre, sur leur vie de couple, sur leur intimité. Les questions frisent parfois l'absurde: connaissez-vous le poids, la taille ou la peinture de votre amoureux? Des réponses fausses ou un refus de répondre conduisent à une décision de refus. Mais des réponses parfaitement exactes peuvent aussi conduire à une décision négative. La notion ahurissante de « mariage gris » entre en jeu. La police considère que l'un des futurs époux – l'étranger – n'est pas sincère, l'autre – le belge – est trop naïf. Des allusions racistes explicites sont parfois proférées à la victime naïve: « Les Camerounaises sont toutes comme ça. Elles épousent un blanc juste pour les papiers ». ou « Monsieur est tunisien, donc musulman, dans leur culture ils ne respectent pas les femmes ».

Le procureur va alors refuser la célébration du mariage pour protéger le citoyen crédule. L'État se substitue au jugement d'un adulte en pleine possession de toutes ses facultés. C'est d'autant plus choquant qu'il n'y a pas de plaignant. Le ou la futur(e) époux belge – jugé trop stupide pour faire ses propres choix – est souvent choqué d'être qualifié de « naïf » par le parquet. Nos amoureux devront alors introduire une requête devant le Tribunal. Après des mois, voire un an d'attente, un juge se penchera sur leur histoire pour la juger valable ou pas, belle ou pas, romantique ou pas. Un jugement des plus subjectifs qui décidera de leur avenir : autorisation de se marier...ou pas.

Au-delà du drame humain, comment admettre que le parquet soit détourné de sa fonction initiale de poursuivre les délits pour se pencher sur la sincérité d'un amour? Le même parquet dont on nous dit souvent qu'il est en sous-effectif et ne peut pas poursuivre des fraudeurs fiscaux et autres criminels en col blanc qui échappent toujours à la justice. On pourrait espérer qu'il cesse de perdre son temps à la chasse aux faux amours pour s'attaquer aux vrais problèmes de notre société.

Par définition, l'amour échappe au droit. Aucune procédure judiciaire ne peut résoudre cette question: est-ce qu'ils s'aiment vraiment?

**Selma Benkhelifa, avocate  
Progress Lawyers Network**

\*La procédure est identique pour la cohabitation légale. Pour la lisibilité, je ne parlerai que du mariage mais la situation est la même pour ceux et celles qui désirent cohabiter.



# NAISSANCE D'UN RÉSEAU

« Amoureux, vos papiers! » est un réseau de soutien aux couples victimes des politiques migratoires belges, un réseau de rencontre entre les couples « binationaux »\*, où les couples deviennent acteurs du projet, un espace où les couples s'impliquent dans la défense collective de leurs droits, un groupe de vigilance citoyenne qui témoigne et rapporte la parole des couples victimes des politiques migratoires.

C'était l'été, juillet 2015, à la sortie du centre fermé 127 bis, des femmes qui s'attardaient espérant pouvoir envoyer un dernier au revoir, à demain, à samedi, à leurs amoureux prisonniers et des militants qui avaient visité des hommes, des femmes, détenus pour le simple fait que, dans leurs poches, les papiers qu'ils avaient n'étaient pas ceux qui permettent une vie normale chez nous, en Belgique ... La naissance du réseau, c'est l'histoire de cette rencontre.

Les femmes ont expliqué, parlé de leur souffrance et de leur besoin de dénoncer, les militants ont découvert l'ampleur du désastre organisé par notre état, le parcours du combattant de ces couples. L'idée du réseau est née ainsi, réseau soutenu par la CRER et le Mrax\*\*.

Très vite, en découvrant les différentes situations des couples rencontrés dans le réseau, il est apparu que l'action était nécessaire tant au niveau du soutien de ces couples mis en difficulté que de l'action collective pour dénoncer l'arbitraire, le

détournement des lois, l'acharnement des autorités et tenter de faire bouger les lignes.

Soutenir les couples ? Le réseau ne veut en rien se substituer à un service juridique ou d'aide sociale. Il est complémentaire. Notre site web amoureuxvospapiers.com met l'accent sur les témoignages mais surtout les conseils pratiques pour préparer les couples à l'épreuve des enquêtes intrusives, des questionnaires inquisiteurs, les informer, par exemple, de leurs droits face aux abus policiers trop nombreux. Parfois, cela peut paraître quelque peu inquiétant voire décourageant mais dans ce domaine, mieux vaut être averti que de tenter de réparer les dégâts. Nous nous sommes appuyés sur l'avis d'avocats spécialisés mais aussi en partant des situations concrètes rencontrées.

Depuis septembre 2016, chaque premier samedi matin du mois, les couples (ou moitié de couples selon les circonstances) ont l'occasion de se rencontrer lors de permanences collectives. Autour de la table, on trouve ensemble des pistes pour les dossiers de chacun, on échange nos connaissances, nos expériences, on arrive même à rire des absurdités administratives, on parle et on repart avec plus d'espoir, plus de force face aux difficultés. L'échange avec d'autres personnes qui vivent des situations similaires est enrichissant. Quand on ne trouve pas de réponse à l'une ou l'autre question plus complexe, on fait



appel aux avocats, à l'ADDE (Association pour le Droit des Étrangers).

L'action collective ? Pour le moment, il s'agit de mettre en lumière ce qui se passe, de dénoncer car avant d'être confronté à ces réalités, personne ne peut imaginer à quel point ces couples sont victimes de cet objectif fou : tenter d'empêcher un maximum d'unions « binationales » afin de colmater toute brèche dans la forteresse belge en foulant dès lors les droits fondamentaux des citoyens. La peur de l'étranger a de fait amené nos autorités à contourner ses propres lois et à user de tous les stratagèmes pour briser ces projets de couples sous couvert d'une lutte contre les mariages blancs et d'une protection des éventuelle victimes des mariages gris. Nous ne nions pas l'existence des unions de complaisance mais nous rejetons l'action publique telle qu'elle est mise en place et la façon dont les autorités utilisent ce phénomène (marginal selon toutes les études) pour en réalité cadenasser à triple tour l'une des uniques portes d'entrée restantes en matière d'immigration.

Petit à petit, nous acquérons une certaine expertise sur cette politique migratoire où des acteurs trop zélés, voire incompetents multiplient les entorses aux règles sans se soucier des dégâts occasionnés et nous comptons bien questionner ces acteurs. Que la question de ces abus, du côté arbitraire des procédures, de l'immixtion intolérable des autorités dans la sphère privée arrive sur la place publique.

Il s'agit d'un débat de société essentiel !  
Rejoignez-nous !

*Permanence chaque premier samedi du mois à 10h, au Mrax (rue de la Poste 137 à 1210 Saint-Josse). Merci de confirmer votre participation par mail.*

**[www.amoureuxvospapiers.com](http://www.amoureuxvospapiers.com)** -  
**[contact@amoureuxvospapiers.com](mailto:contact@amoureuxvospapiers.com)**

\* Plus précisément un partenaire belge ou citoyen de l'UE avec un partenaire d'un pays tiers qui n'aurait pas de titre de séjour en Belgique ou uniquement un titre de séjour temporaire.

\*\* Coordination contre les rafles et les expulsions et pour la régularisation - Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie



# TÉMOIGNAGE

## LÀ OÙ ON NE S'Y ATTENDAIT PAS

Nous sommes le 9 mai 2015 et aujourd'hui a lieu le Festival Steenrock, événement organisé devant les centres fermés 127bis et La Caricole pour protester contre ceux-ci et apporter un soutien musical aux détenus. J'y mets les pieds pour la première fois sans m'imaginer une seconde le tournant que cette journée allait prendre!

J'y suis allée seule, au départ pour assister au concert d'un des groupes et bien que connaissant l'existence et la situation des centres fermés, le désespoir de la réalité a largement dépassé la fiction. Au milieu de l'après-midi, alors que je scrutais le centre à travers les barreaux, un homme en train d'accrocher des fleurs crochetées au grillage s'adressa à moi. Je l'avais déjà vu quelques heures plus tôt mais à ce moment précis son visage et ces paroles ont éclairé ma journée.

Il s'appelle G, il est né au Liberia, d'un père libérien et d'une mère ghanéenne, il est l'enfant du milieu d'une famille de trois enfants. Sa vie est confortable, il va à l'école. Alors qu'il est jeune adolescent, la guerre civile commence au Liberia et une bombe visant des cibles stratégiques dans son quartier fait exploser la maison familiale et d'autres du voisinage. G y perdra ses parents et son frère aîné. Seuls lui et sa jeune sœur en réchappent mais dans la panique, ils sont séparés. A l'heure actuelle, G ignore complètement si sa sœur est vivante et où elle pourrait se trouver. Le bombardement a blessé G à la jambe mais malgré tout, contraint de fuir, il part en Guinée. Il est blessé, sans attaches, sans repères et sans le moindre logement ou revenu.

Il va relever la tête et s'en sortir, avec beaucoup de courage, de volonté et de débrouillardise, il va enchaîner les emplois ci et là, tantôt dans un magasin, tantôt sur un bateau de pêche. Mais sept ans après son arrivée, c'est au tour de la Guinée de basculer dans la guerre civile. G est terrorisé à l'idée de revivre ça et fuit avec trois amis à bord d'un cargo dont ils ignorent la destination exacte.

S'en suivent alors dix jours de voyage à fond de cale dans des conditions terribles. Parmi les quatre personnes, seules deux sont arrivées vivantes dont G. Ils étaient à bout de force et leurs peaux étaient rongées par le sel de l'eau de mer mais ils se sont jetés à l'eau avant d'atteindre le port d'Anvers et ont nagé jusqu'à la berge. L'accueil réservé était loin de toute attente puisqu'ils ont été arrêtés, questionnés et menacés d'être renvoyés sans même avoir été soignés d'abord. G a été enfermé huit mois dans trois centres fermés différents (Anvers, Steenokerzeel et enfin Bruges). Tout cela, je ne l'ai découvert que bien plus tard dans notre relation, sauf la partie concernant les centres fermés dont nous avons parlé l'après-midi même. Nous avons passé le reste de la journée ensemble et échangé nos numéros.

Après un mois à découvrir l'autre en tant qu'ami (nous voulions tous deux prendre notre temps suite à des blessures passées), nous nous sommes mis ensemble.

A l'heure d'aujourd'hui (février 2017), cela fait un an et huit mois que nous sommes ensemble et bien sûr nous envisageons l'avenir à deux, mais quel avenir?

Tout d'abord au niveau du logement, nous vivons séparés car aucun de nous deux ne gagne assez pour partager un loyer et je ne rentre pas du tout dans les conditions imposées par le gouvernement concernant les revenus pour vivre avec une personne sans-papiers en vue d'un regroupement familial. Alors nous ne nous voyons pas souvent, l'intimité est compliquée et nous cherchons sans cesse des plans B.

Mais même si nous avons ces revenus, G a reçu un ordre de quitter le territoire et une interdiction d'entrer sur le territoire belge de trois ans, que son avocat tente de faire lever et dont le dernier recours au Conseil d'État suit son cours en ce moment. Il a introduit trois demandes d'asiles toutes refusées pour des motifs insensés et faisant état de la mauvaise foi et de l'incapacité à faire preuve d'humanité de ce système!

Dans mon quotidien, je vois à quel point il est difficile de s'aimer pour un couple mixte mais ça ne me décourage pas, au contraire.

La politique ne devrait pas intervenir dans les histoires d'amour. Tomber amoureux n'obéit à aucune loi, ne s'arrête à aucune frontière. Pourtant chaque jour j'ai peur pour lui, peur qu'il soit arrêté lors d'un contrôle d'identité, peur qu'on l'expulse de son logement, peur «qu'ils» le fassent souffrir.

Cette peur ne sera pas un frein mais bien le moteur qui fera en sorte qu'on y arrivera un jour, la route sera longue et remplie d'obstacles, j'en suis consciente mais rien ne nous arrêtera pour faire respecter à ce pays les droits humains les plus essentiels.

S.

## APPEL À VOLONTAIRES POUR UN PROJET DE DOCUMENTAIRE

Nous cherchons à rencontrer des couples mixtes (dont l'un des deux est Belge ou Européen) qui voudraient bien témoigner pour un projet de documentaire. L'idée serait de se rencontrer et de discuter, puis de faire une interview filmée ou audio, visages à découvert ou floutés et voix modifiées ou pas.

Les questions porteraient sur leur vie avant de se rencontrer, la rencontre, l'amour, les rêves et les aspirations communes, mais surtout tous les problèmes et les obstacles qui se sont dressés sur leur route à cause du statut de séjour de l'un des deux, y compris la détention en centre fermé s'il y a eu détention. Le film traitera aussi les difficultés et les restrictions du regroupement familial, le tout à travers le prisme de la politique migratoire actuelle.

L'objectif est de mettre en lumière la question des couples mixtes (spécifiquement avec un sans-papiers, souvent vu comme un fraudeur), la complexité des procédures tout en permettant d'ouvrir le débat avec les personnes, souvent mal informées, qui vivent parfois dans la peur de perdre leurs « valeurs européennes » mais aussi dans celle de la dégradation de leur situation économique. Le documentaire veut aussi montrer comment la politique migratoire de l'UE, relayée par les différentes législations nationales, fabrique des sans-papiers en mettant de plus en plus de barrières à leur régularisation. Sans-papiers qui, ainsi mis à l'écart et condamnés à la clandestinité, n'auront d'autre choix que d'alimenter l'économie souterraine en travaillant au noir.

Envie de participer? Contactez-nous à l'adresse: [nori2469@gmail.com](mailto:nori2469@gmail.com)

# DES PREUVES!

## INTERVIEW DE M<sup>E</sup> A. PHILIPPE

À l'occasion de la publication de ce Carnet noir, l'avocate Armelle Philippe nous a accordé une interview sur son expérience dans la défense de couples jugés « suspects ».

***Vous avez suivi plusieurs cas de couples poursuivis pour soupçon de cohabitation ou mariage frauduleux. Quelles sont les difficultés principales que vous rencontrez?***

Les cas les plus compliqués sont ceux où il n'y a pas de langue commune entre les deux partenaires. J'ai eu par exemple le cas d'une dame belge francophone et d'un monsieur marocain arabophone. L'officier de l'état civil sera circonspect et il est très peu probable que cela passe au parquet. Ce sont des cas difficiles à défendre. L'autre grande difficulté, c'est qu'on nous demande des preuves de la vie commune. Or une des deux personnes est en séjour illégal, ce qui fait qu'elle n'a pas d'adresse officielle, pas de compte en banque, bref elle ne peut pas fournir beaucoup de preuves matérielles. On nous demande une preuve de l'impossible.

***Comment jugez-vous le comportement de la police et des communes au cours de ces enquêtes?***

On a l'impression qu'il n'y a pas de limite aux questions posées, du moins dans certains cas. Dans des rapports de police on lit des propos injurieux comme " Madame est moche, monsieur est pas mal ". Mais cela dépend, parfois la police est plus respectueuse que l'officier d'état civil. Cela dépend aussi beaucoup des communes. Par exemple à Anderlecht la situation est très difficile, alors que dans d'autres communes on n'ouvre jamais d'enquête. En général, la situation est d'autant plus compliquée que la population d'origine étrangère est nombreuse sur le sol communal. Je pense enfin que les services chargés de ces enquêtes sont sous-payés, et que pour cette raison ils travaillent vite et mal.

***Certains couples sont-ils désavantagés par rapport à d'autres?***

Les audiences – à la commune, devant la police ou le juge – durent au moins une heure, on y pose énormément de questions, parfois complètement absurdes. On a l'impression qu'ils ont un formulaire pré-rempli et qu'ils essayent juste de cocher des cases. Selon le milieu socio-professionnel du couple, les personnes auront plus ou moins de mal à répondre.

***Quelles sont les tendances que vous observez actuellement?***

Il y a un point inquiétant, c'est qu'on voit revenir souvent les mêmes officiers d'état civil. Et on observe de plus en plus de refus aux demandes de cohabitation et de mariage. Auparavant les officiers d'état civil devaient motiver le refus de ces demandes, maintenant dans certaines communes ils transmettent d'office le dossier au parquet,



simplement parce qu'un de partenaires est en séjour illégal, même si rien ne laisse entendre qu'il s'agit d'un mariage ou d'une cohabitation frauduleuse. Ces décisions mobilisent énormément de gens et d'énergies, c'est absurde. En plus on a terriblement compliqué les conditions pour le regroupement familial. Les contrôles en amont devraient donc être allégés, parce que de toute façon si le mariage est frauduleux et s'il n'y a pas de cohabitation effective le droit au séjour sera terminé.

**Comment gérez-vous le rapport avec les couples que vous défendez dans des situations souvent stressantes?**

J'essaie de me concentrer sur la procédure, et surtout je les encourage à trouver des preuves, des preuves, des preuves. C'est essentiel. Il y a aussi parfois des couples qui se séparent pendant la procédure...



# L'INTOLÉRABLE EXCÈS DE ZÈLE DE NOMBREUSES ADMINISTRATIONS COMMUNALES

Lors des permanences, régulièrement, nous entendons cette question plutôt insolite dans un état de droit : « Dans quelle commune aller résider pour pouvoir se marier ou cohabiter ? » Car d'une commune à l'autre, les citoyens ne seront pas égaux et les pratiques seront disparates. Certaines communes mettent une priorité absolue à la lutte contre les unions de complaisance.

Pour un couple souhaitant se marier en Belgique, dès le dépôt du dossier, les premières embuches surgissent. L'article 64 du Code Civil belge dresse la liste des documents à présenter mais, malheureusement, autorise également à réclamer d'autres pièces précisant cependant « dont il ressort que l'intéressé remplit les conditions requises pour se marier ». Sont ainsi exigés par certaines communes : certificat de coutume, certificat de capacité voire ordre de quitter le territoire ! Gageons que ce dernier document ne donne guère d'information sur la capacité à se marier !

Une fois les documents déposés, s'il existe des présomptions sérieuses qu'il s'agit d'un projet de mariage simulé, l'Officier d'Etat Civil peut surseoir à la célébration du mariage pendant un délai de deux mois afin d'obtenir endéans ce délai l'avis du Procureur du Roi, aux moyens des fameuses enquêtes effectuées par les polices locales avec, là aussi, des disparités très importantes selon les communes qui n'hésitent pas à systématiser ces enquêtes. En matière d'enquêtes intrusives, les couples souhaitant cohabiter sont par ailleurs logés à la même enseigne. Certaines communes appliquent cependant la loi (dont on peut par ailleurs mettre en doute la pertinence)

et n'enclenchent des enquêtes que face à des éléments vraiment sérieux. Comment savoir lesquelles ?

L'autre question qui revient alors est : « N'avons-nous pas plus de chance de réussir à nous marier à l'étranger ? ». Là encore, nous sommes forcés de répondre que, par après, en matière de transcription en Belgique, vous serez encore dans les mains de ces fameux Officiers d'Etat Civil... Dans certaines communes, on vous annonce la couleur d'emblée : votre mariage ne sera pas transcrit avant plusieurs mois parce que « nous devons faire réaliser une enquête policière et demander l'avis du procureur du Roi ». Affirmation totalement fautive ! Au contraire, la loi précise justement que l'Officier d'Etat Civil ne peut user de cette faculté qu'en cas de « doute sérieux » sur la validité de l'acte. On peut d'autant plus se poser des questions sur ces « doutes » lorsqu'un certificat de non-empêchement à mariage (ou CNEM, vérifiant la « sincérité » des amoureux !) a déjà été délivré par un consulat belge. Double contrôle ? Ces pratiques systématiques renversent le principe de reconnaissance de plein droit des actes étrangers.

Que dire, outre les dégâts sociaux, familiaux, psychologiques, les problèmes financiers, de cette atteinte directe au droit fondamental à la vie familiale ? Il y a fort à parier que la Cour européenne des droits de l'homme aurait bien des choses à dire par rapport à tout ce que nous avons entendu au cours des permanences ! Quant au guide des communes où l'amour n'est pas systématiquement suspect, nous manquons d'éléments pour l'éditer ... Il existe 589 communes en Belgique !

# TÉMOIGNAGE

## LE COUPLE LE PLUS IMPROBABLE DU MONDE

Beaucoup de gens dans notre entourage nous appelaient «le couple le plus improbable du monde», l'eurocrate et le sans-papiers. Nous nous sommes rencontrés en 2009 en faisant du bénévolat chez l'asbl Globe Aroma: nous accompagnions des primo-arrivants à des activités culturelles. De concert en vernissage, nous nous croisions souvent et nous avons commencé à nous fréquenter.

*Francesca:* « Quand un rasta de Cureghem t'invite boire le thé et tu te retrouves à regarder *Le mari de la coiffeuse* – un délicieux film de 1990 – tu sais que tu n'as pas à faire à un homme conventionnel ».

*Mahamadou:* « Quand tu croises une eurocrate dans le milieu de la militance, ça te fait poser des questions ».

Notre situation nous a pratiquement obligé à vite introduire une demande de cohabitation légale, pour vivre plus tranquilles et surtout pouvoir voyager. Il fallait fournir beaucoup de documents: assez facile de les faire venir du Niger, beaucoup moins d'Italie. La demande est introduite, les tracasseries commencent, et l'enquête aussi : en tant que couple mixte, nous sommes soupçonnés de « cohabitation légale frauduleuse ». Presque trois mois s'écoulent, il ne se passe rien. Auront-ils compris qu'il n'y a pas fraude? Pas du tout.

Le 26 avril 2014, c'est le jour de Steenrock. Nous sommes réunis à table avec la marraine de Francesca, une dame d'un certain âge, et son mari qui viennent pour la première fois nous rendre visite d'Italie. On sonne à la porte. Trois hommes en civil demandent après nous : police. Un badge d'identification svp? Pour toute réponse, ils montrent leurs pistolets. Notre plus grand souci est de ne pas effrayer la marraine.

Les trois types montent fouiller dans notre chambre à coucher et notre salle de bain. Qui dort à droite? Qui dort à gauche? Pourquoi trois brosses à dents? Avant de repartir nous recevons une convocation...au nom de Teresa Rodrigues (il faudra insister pour faire corriger le nom) et des menaces.

Quelques jours après au commissariat nous sommes interrogés séparément. Il faut faire attention au pv du policier: « Je m'attendais à cette question » n'équivaut pas à « Je m'attendais à cette question, nous l'avions répétée ». Là aussi, il faut beaucoup insister pour faire corriger.



*Francesca:* « Nous sommes tous les deux instruits, informés, francophones. Comment réagirait une personne qui ne connaît pas ses droits et ne maîtrise pas bien le français? »

Pendant quelques semaines, quand Mahamadou sort pour aller au travail, un homme est là, en face de la maison. Dans notre rue il n'y a pas de magasins ou d'arrêts de bus. Il est là pour vérifier que Mahamadou habite à la maison. Chaque matin.

*Mahamadou:* « C'est angoissant ».

Au bout de quelques mois et plusieurs convocations à la commune - nous y allons toujours ensemble - Mahamadou est enfin convoqué pour sa carte d'identité. Notre avocate nous a déjà félicités, on est enfin tranquilles. Ou pas.

L'employée s'étonne: « Madame, mais vous avez une carte d'identité spéciale ! ». Oui, la même avec laquelle je me suis inscrite à la commune en 2000, la même que j'ai présentée pour demander la cohabitation légale. Sauf que ce n'est pas valable pour demander un regroupement familial (étape 1 : cohabitation, étape 2 : carte d'identité, étape 3: regroupement). Nous nous retrouvons donc sans carte d'identité et avec un ordre de quitter le territoire pour Mahamadou.

Pour passer d'une carte spéciale à une carte «normale» il faut rendre les cartes spéciales de tous les membres de la famille (Francesca et ses enfants) et demander le nihil obstat du ministère des affaires étrangères. Cela peut durer plusieurs mois. Nous tombons heureusement sur un fonctionnaire compétent (qui a sur son bureau une pile d'un demi mètre de dossiers de contentieux avec l'état belge) et le tout est expédié en quelques semaines. Francesca repart à la commune. On lui réclame une quantité impressionnante de documents: contrat de travail, acte de propriété de la maison, décision du juge concernant la garde de l'enfant mineur, acte de naissance plurilingue de l'enfant etc. Le lendemain, face à cette inondation de papiers, l'employée s'étonne: « Mais madame, pourquoi vous m'apportez tout ça? il faut juste une photo et x euros ».

On reste zen.

*Francesca :* « Là encore je m'interroge. Une dame moins organisée, moins sûre d'elle, devant une liste pareille rentrerait peut-être à la maison et laisserait tomber...et c'est fait pour ».

Nous sommes désormais à la fin de 2014. Mahamadou reçoit une carte d'identité bleue, provisoire. Il en avait déjà eu une orange. C'est gai les couleurs. Bref, au printemps 2015 on a enfin les cartes d'identité. Il nous aura fallu un an et demi.

Tout cela a mis à rude épreuve notre couple. La tension était constante, nous nous sentions observés, espionnés, menacés. Un couple moins solide n'aurait sans doute pas tenu. Nous avons été obligés d'étaler en public nos photos personnelles, nos lettres, nos messages. Nous avons dû demander à nos amis de témoigner par écrit en notre faveur - et donc leur donner tous les détails de notre situation administrative.

Tout a été fait pour criminaliser, décourager, humilier, écraser.

Et pourtant, le couple le plus improbable du monde est toujours là.



# CONSEILS AUX COUPLES

Voici quelques conseils à l'usage des couples avec/sans papiers qui décident d'entamer la procédure pour une cohabitation ou un mariage civil en Belgique. Certains de ces conseils sont extraits des interventions des experts juristes ou avocats qui ont participé à la première rencontre du réseau « Amoureux, vos papiers ». D'autres sont le fruit des expériences vécues par des couples – envoyez-nous les vôtres !

## CONSEILS GÉNÉRAUX

- Les citoyens connaissent généralement mal leurs droits. Il arrive que les communes ou les policiers abusent de cette méconnaissance. Les couples ont aussi parfois tendance à accepter toutes les demandes de la police et de la commune en pensant mettre toutes les chances de leur côté et montrer qu'ils n'ont rien à se reprocher, ce qui n'est pas toujours une bonne stratégie. Il est important de réfléchir à ce que l'on accepte, et de montrer que l'on connaît ses droits, en refusant poliment mais fermement les demandes qui nous paraissent inappropriées ou abusives.

- Confirmez tous les échanges par écrit, tant avec la police qu'avec la commune. De préférence par courrier recommandé, sinon au moins par fax plutôt que par e-mail. Conservez aussi en lieu sûr une copie de tous les documents fournis aux autorités.

- Avant d'entreprendre les démarches pour un mariage ou une cohabitation, informez-vous (sites spécialisés, consultation d'un avocat...). Méfiez-vous des « on dit » et

vérifiez toutes les informations et les conseils que vous recevez (un autre couple pourrait par exemple avoir introduit une procédure avant un changement de loi).

- Choisissez avec soin votre avocat. Adressez-vous à des associations spécialisée pour un conseil (l'ADDE, le Ciré, Foyer).

- Informez-vous sur votre commune (certaines sont plus hostiles aux couples avec/sans papiers). Au sein des communes, adressez-vous pour un conseil aux assistants sociaux.

- Lorsque vous vous présentez à la commune pour déposer une demande de mariage, celle-ci doit obligatoirement encoder la demande et donner un accusé de réception si tous les documents sont produits.

- Autant que possible, présentez-vous en couple pour faire les démarches administratives.

- Informez toujours l'avocat par écrit avant d'aller à la commune ou ailleurs. Si vous avez peur de ne pas comprendre ce que le guichetier vous dira, demandez à

vosre avocat de vous accompagner (ou à un.e assistant.e social.e. ou à une.e ami.e qui s’y connaît un peu en droit).

- Si le français n’est pas votre langue maternelle, faites-vous accompagner à la commune par un traducteur.
- Soyez attentifs aux délais de recours! Négliger de déposer un recours contre, par exemple, un ordre de quitter le territoire, peut avoir des conséquences graves.

*Pour connaître vos droits face à la police, nous vous conseillons vivement le livre de Mathieu Beys Quels droits face à la police? Une brochure intitulée Les droits des étrangers face à la police est disponible en ligne gratuitement en plusieurs langues (français, anglais, russe, arabe, albanais, farsi, espagnol et lingala).*

## CONSTITUTION DU DOSSIER

- Préparez votre dossier de manière complète, précise et claire. Conservez en lieu sûr une copie de tous les documents.
- Ayez le réflexe de garder un maximum de preuves de votre relation : les petits mots que vous échangez (même les « je travaille tard, sors les poubelles chéri stp »); les mails (reçus d’autres gens aussi: « Merci X et Y pour la belle soirée, à bientôt, Z »); prenez des photos partout et toujours (de vous, de vous avec des amis...). Faites en sorte que ces preuves soient datées.
- Gardez les factures ou preuves de dépenses communes, les billets nominatifs (spectacles, transports).

## L'AUDITION AU COMMISSARIAT

- Si la date de la convocation ne convient pas, vous pouvez demander à la reporter. La police n’est toutefois pas obligée d’accepter. Le mieux est d’envoyer (par recommandé ou fax) les preuves de l’empêchement.

- Lorsque vous recevez une convocation de la police, il est conseillé d’aller se renseigner auprès d’un avocat avant de s’y rendre. Si vous n’êtes pas privé de liberté, il n’y a pas de droit absolu à la présence d’un avocat lors de l’audition. Si un avocat est prêt à vous accompagner, il est toujours possible de demander aux agents de police d’autoriser sa présence. De nouveau, ils ne sont pas obligés d’accepter mais il arrive de tomber sur des agents coopératifs.

- Il n’y a jamais d’obligation de répondre aux questions qui sont posées (ce qui ne veut pas dire que le silence soit nécessairement une bonne stratégie).

- Le fait de tenter de conclure un mariage simulé est en lui-même un délit pénal. Il faut se rappeler que tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous. Néanmoins, comme vous êtes entendu en tant que suspect d’une infraction pénale, la loi prévoit des garanties particulières au niveau de l’audition :

Lorsque le policier prend note de la déposition, vous pouvez (et devriez) exiger qu’il prenne note des termes précis qui sont utilisés plutôt que de résumer ou de modifier certaines phrases. C’est important, car par exemple les détails romantiques de votre rencontre pourront être utiles lors de l’enquête qui suivra !

Vous avez aussi le droit de continuer à

déclarer tout ce que vous jugez utile pour que cela se trouve dans le dossier, d'utiliser des documents, des notes.

Vous pouvez aussi y ajouter des choses par la suite en envoyant un courrier recommandé ou un fax, et même y ajouter des preuves (documents écrits, tickets, photos, ...)

- Vous pouvez enregistrer votre audition. Rien n'interdit de le faire même à l'insu de l'agent qui interroge. En effet, comme vous avez une conversation avec lui, l'enregistrement n'est pas une infraction. Si des insultes, par exemple racistes ou homophobes, devaient être utilisées, l'enregistrement pourra servir de preuve de ce délit dans une plainte contre le policier.

- Le policier doit relire le procès-verbal de l'audition et vous demander si vous souhaitez ajouter ou corriger quelque chose avant de le signer.

- **Si vous n'êtes pas d'accord avec la totalité de la déposition qui vous a été relue, il ne faut surtout pas la signer !**

- Si vous l'avez signée sous la pression ou dans un état de fatigue important par exemple, il est conseillé d'envoyer un fax ou un courrier recommandé pour expliquer la situation.

- Si la rencontre avec la police se passe mal, vous pouvez déposer plainte au Comité P ou à l'inspection générale. Il faut le faire rapidement, avant de recevoir la décision négative, pour ne pas être suspecté d'avoir inventé les événements après un refus.

- Envoyez aussi rapidement une copie de cette plainte à l'échevin de l'état civil de la commune concernée avant qu'il ne prenne la décision de refus de célébrer le mariage, pour lui demander de ne pas prendre une

décision sur la base d'une audition qui s'est mal passée.

- Si vous arrivez à obtenir le nom du magistrat du Parquet qui s'occupe de l'enquête, vous pouvez aussi tenter de vous adresser à lui.

- Si la situation est complexe ou que vous ne vous sentez pas sûrs, il est toujours conseillé de consulter un avocat spécialisé pour être défendu dans ces démarches.



## VISITE À DOMICILE DE LA POLICE

- Lors de l'enquête qui accompagne la demande de mariage, il peut être difficile de savoir si la police se présente au domicile pour vérifier que les personnes vivent ensemble ou si elle vient pour arrêter la personne sans-papiers...

- Il faut savoir que la police n'a pas le droit de forcer la porte d'un domicile uniquement parce qu'un sans-papiers s'y trouverait. Dans ce cas, les policiers ne peuvent pas vous obliger à ouvrir la porte, mais ils peuvent le demander, ce que vous pouvez accepter ou non. Ils peuvent aussi attendre devant la porte.

- Pour éviter que les policiers n'interprètent l'ouverture de la porte comme une invitation à entrer, vous pouvez essayer de discuter avec eux à travers la porte fermée pour connaître leurs intentions.

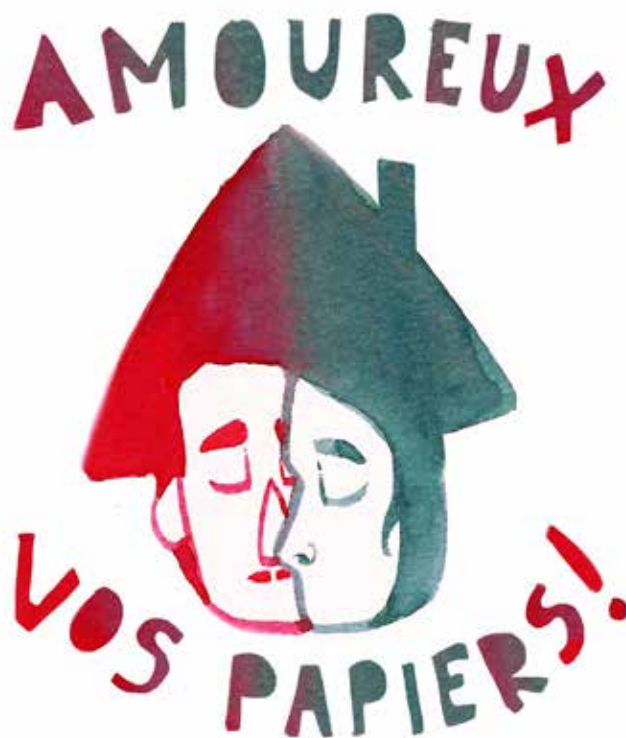
## SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Les décisions de refus de mariage sont inscrites au registre national. Réessayer dans une autre commune suite à un premier refus a peu de chances d'aboutir.

- Lorsque le partenaire de la personne sans-papiers n'est pas Belge ni ressortissant de l'UE mais un autre étranger en séjour légal en Belgique, la loi prévoit que la demande de regroupement familial ou de long séjour doit être introduite dans le pays d'origine, même lorsque les deux partenaires vivent

actuellement en Belgique. Il est possible d'introduire cette demande en Belgique uniquement lorsque des circonstances exceptionnelles empêchent le retour au pays. Ce n'est pas impossible, mais les autorités sont extrêmement restrictives dans l'appréciation de ce que sont des « circonstances exceptionnelles ». Il est souvent moins difficile de retourner au pays d'origine pour y introduire une demande de visa pour mariage, et alors poursuivre la procédure en Belgique.

- En cas d'ordre de quitter le territoire accompagné d'une interdiction d'entrée, il faudra récolter les preuves et introduire une demande de levée de l'interdiction d'entrée pour raisons humanitaires en montrant l'existence d'une relation réelle.





# TÉMOIGNAGE

## LETTRE À UNE JUGE

**Cette lettre a été lue par T, compagne de Y, à l'audience concernant leur demande de cohabitation. Vingt jours après, cinq policiers ont débarqué chez eux à huit heures du matin et ont emmené Y. Après des heures d'angoisse, T. a reçu un coup de fil de Y : ils l'avaient relâché avec un ordre de quitter le territoire. C'était «un contrôle de routine». La décision du tribunal devrait tomber la semaine de la Saint-Valentin. Croisons les doigts pour eux!**

Dans les nombreuses auditions que nous avons fait on nous a toujours demandé: pourquoi la cohabitation et pas le mariage?

Et je me demande : pourquoi pas la cohabitation ?

Nous sommes des personnes honnêtes. Je crois dans le respect des mes valeurs et dans la société où je vis et je voudrais que notre choix de vivre ensemble en cohabitation avant de nous marier soit respecté. Nous voulons être un couple comme les autres, qui voyage, vit ensemble, fait des projets de vie.

Aujourd'hui est un jour très important pour nous, c'est comme ou plus que le jour de notre mariage. Nous combattons pour donner une opportunité à notre futur et tout dépend d'aujourd'hui. Nous semblons calmes mais nous sommes vraiment stressés, nous ne dormons pas bien depuis dix jours et nous avons peur pour notre futur. Nous sommes prêts à combattre. Nous espérons gagner cette bataille.

Et je me demande : pourquoi, si la vérité est sous les yeux du tout le monde?

Parce qu'il est très difficile d'expliquer la vie, notre vie, les derniers 8-9 ans de notre expérience, ensemble ou pas ensemble, à quelqu'un qui ne nous ne connaît pas.

Nous nous sommes rencontrés quand nous étions très jeunes et nous avons fait tout un parcours de vie, un parcours d'intégration, un parcours de couple et un parcours d'acceptation de la diversité, et tous ces parcours nous les avons faits en même temps. C'était une aventure mais nous sommes encore ici, plus solides qu'avant. C'était aussi une longue bataille sociale, administrative et personnelle que nous espérons gagner un jour, pas trop lointain.

Notre vie n'a été pas linéaire mais l'amour n'est pas ami de la logique et de la rationalité. Nous vous demandons seulement notre liberté d'avoir un futur ensemble, de fonder une famille ensemble et de donner la possibilité à Y. de travailler, parce l'homme honnête sans travail n'a pas de dignité. On a perdu plus ou moins un an et demi de notre vie, de novembre 2015 à aujourd'hui, avec la bureaucratie de la Commune de Bruxelles.

Nous avons fait une audition à la commune et une autre, inattendue, au commissariat de police. À la Commune j'ai fait quatre heures interminables d'audition avec une personne prête à me juger et pas à m'écouter. Quatre heures d'ironie, de tension, de pression psychologique et

de commentaires sur notre vie, sur nos choix et sur nos relations familiales. J'ai vu notre vie, notre histoire d'amour et nos sacrifices piétinés par une personne qui n'avait aucun droit de le faire. C'était notre vie, notre histoire d'amour et nos sacrifices.

Je me suis sentie humiliée et pour une seule raison : être avec un homme noir sans-papiers. J'étais prête, comme aujourd'hui, à raconter notre vie sans peur de dire la vérité, mais je me suis trouvée devant le mur de l'insensibilité.

Beaucoup de questions auxquelles j'ai répondu n'ont pas été reprises dans le document que j'ai signé, beaucoup de phrases écrites étaient une mauvaise interprétation de ce que j'avais dit. On nous a adressé beaucoup de reproches sur nos choix et beaucoup de questions ont été formulées pour satisfaire la curiosité personnelle plutôt que pour découvrir la vérité sur notre couple.

Je suis entrée à la Commune positive et tranquille, j'en suis sortie bouleversée et tremblante. Jamais personne ne m'avait



traitée comme ça. Toute notre vie et notre histoire d'amour détruites en quatre heures d'audition. Depuis ce jour j'ai compris que la vérité seule ne pouvait garantir notre projet de vie ensemble.

Après cela nous avons eu l'audition surprise à la police, un samedi matin à 11h00. Deux heures, mais dans une ambiance plus tranquille qu'à la commune. Le même jour Y. a été accompagné au commissariat de police à Botanique où il est resté de 14h00 à 20h00, seulement pour avoir ses empreintes. Je peux vous dire que ce n'est pas facile de voir son homme partir de la maison avec la police et l'attendre pendant six heures sans avoir de nouvelles et sans savoir la raison de son départ.

Puis nous avons reçu la lettre de refus de la cohabitation, et nous avons éprouvé la déception d'avoir raté, bien que vivant dans la vérité, sans avoir eu la possibilité de montrer des preuves de notre relation. Personne ne nous a jamais demandé des photos ou autres documents, et quand on a cherché à leur donner, ils les ont refusés. Notre vie, je vous assure, parle toute seule. Avec notre avocate nous avons essayé de reprendre des énergies positives et de continuer la bataille. Nous avons eu la solidarité de notre entourage, nos amis, ma famille, mes collègues, nos voisins, des personnes qui, toutes, nous

regardent avec les yeux de la simplicité de tous les jours. Demander leur aide n'a pas été facile : mettre toute notre vie dans les mains des autres, expliquer à chaque fois notre problème, demander d'écrire quelque chose sur nous sans pouvoir rien donner en échange, voir comment tous ont fait leur possible pour nous aider sans trouver les mots justes pour les remercier. On a supporté tous les coûts administratifs seulement avec mon salaire : on a payé beaucoup pour les documents de célibat de Y. qui sont passés deux fois (la première fois les documents n'étaient pas complets, selon la commune de Bruxelles) de Guinée au Sénégal, puis sont retournés en Guinée et ont été envoyés en Belgique, tout ça pour avoir le tampon de l'Ambassade de Belgique au Sénégal ; on a payé des coûts légaux pour avoir l'assistance de notre avocate, très compétente en la matière; on a payé pour la traduction en français de certains témoignages de nos amis.

Je crois en la justice et la société où nous vivons, donc je vous demande seulement de lire notre dossier et d'examiner nos conversations et déclarations avec les yeux de l'amour et avec un grand sens de respect pour tous nos sacrifices affectifs, sociaux et économiques et de nous faire justice parce que nous la méritons, non seulement comme couple, mais aussi comme personnes.

T.



# COUPLES BINATIONNAUX

## ET ACTIONS ASSOCIATIVES PARTICIPATIVES EN EUROPE

La migration familiale est depuis les dernières deux décennies au centre des discours politiques portant sur la gestion migratoire. Toutefois, on n'exagère pas lorsqu'on affirme que le droit à la vie familiale a été restreint petit à petit dès son inscription en tant que droit dans les textes législatifs. Depuis les années 1970-80, des réformes successives ont augmenté les conditions pour obtenir le regroupement familial et réduit l'accès aux personnes ayant le droit de le demander. En outre, des procédures administratives de plus en plus complexes ont été créées ad hoc pour les couples binationaux formés par un citoyen européen et un étranger, ressortissant d'un pays tiers.

Les conséquences de la mise en œuvre de ces réformes ont été décrites par des juristes spécialisés comme un véritable « parcours du combattant » réservé aux couples binationaux. Ces unions représenteraient une brèche dans le système plus vaste du contrôle migratoire; ainsi dans les discours politiques ces sont décrites comme étant la porte d'entrée des chaînes migratoires nouvelles qu'il serait indispensable de réduire, voire d'arrêter. La suspicion qui pèse sur les couples binationaux, ainsi que sur certaines unions entre deux étrangers, a conduit à l'ajout des nouvelles conditions dans les textes législatifs, à un renouveau

des tâches de certains agents étatiques (par exemple les agents de l'État civil, policiers) et à une augmentation des étapes de vérification de la véracité des unions, avant, pendant et à la suite du mariage. Le mariage en soi ne donne plus l'accès à un titre de séjour et lors que le titre a été obtenu, il faut encore le conserver, car à chaque renouvellement la communauté de vie doit être prouvée et la possibilité d'un retrait est constante. Cela varie d'un État européen à l'autre. Si l'Union européenne a cherché à harmoniser ces politiques, la marge de manœuvre de chaque État est encore assez large. Les différences semblent être liées à l'histoire migratoire des États, à leurs choix politiques et aux lignes générales de la gestion de la migration en fonction des besoins internes.

Bien que ces changements soient devenus plus visibles au fil des années 2000, le germe du contrôle des unions binationales remonte à la nuit du temps. Il suffira ici de rappeler que jusqu'à la moitié du XXème siècle, voire après, selon les États, les femmes européennes perdaient leur nationalité lors d'un mariage avec un étranger. Les femmes sont aussi les premières à se mobiliser pour défendre les droits de couples binationaux en Europe depuis les années 1970. On peut ainsi citer l'association allemande Verband binationaler familien



und partnerschaften (<http://www.verband-binationaler.de/>) dont la genèse doit beaucoup à l'histoire discriminante des lois (et des regards) sur les mariages binationaux en Allemagne. Désormais, l'association compte un service juridique, un de médiation interculturelle et un support psychologique aux familles ; elle vante une expérience solide dans le dialogue associatif et institutionnel. En Suisse, où actuellement la situation des unions binationales a empiré profondément (par exemple : un.e étranger.e en séjour irrégulier ne peut pas se marier), des femmes ont fondé Verein IG Binational (<http://www.ig-binational.ch/>). L'association s'engage depuis 1980 à supporter les couples binationaux du point de vue social et légal. C'est aussi le cas de l'association autrichienne Verein Fibel (<http://www.verein-fibel.at>). Le propos explicatif de l'association indique les femmes comme étant le premier moteur de l'action associative.

En Autriche une autre association, qui a fêté déjà ses dix ans cette année, existe : c'est Ehe Ohne Grenzen (EOG <http://eheohnegrenzen.sosmitmensch.at/>). Son nom, qui signifie Mariage sans frontières, est similaire à celui de l'association danoise ÆGTESKAB UDEN GRÆNSER (ÆUG <http://www.aegteskabudengraenser.dk/>). Celle-ci, née à la fin des années 1990, a multiplié son activité en raison des durcissements de la législation danoise, qui est une des plus pénibles en Europe.

En Europe du Sud des associations existent également – en Italie Associazione Italiana Famiglie e Coppie Miste (AIFCOM, [www.aifcom.org](http://www.aifcom.org)), et en Espagne, Association de Familles Mixtes d'Espagne (ASFAMIX, [www.asfamix](http://www.asfamix)).

es). Si ici les lois sont moins dures par rapport au pays du centre et du nord, des problèmes surviennent régulièrement dans les parcours des couples.

En Belgique, l'association Kleurrijk ([www.kleur-rijk.be](http://www.kleur-rijk.be)) organise des moments conviviaux pendant lesquels les membres des couples se rencontrent pour discuter de leurs problèmes au quotidien. Si des questions relatives aux procédures administratives se posent, les membres adressent les personnes aux associations spécialisées en droit des étrangers. Enfin, en France, l'association Les Amoureux au Ban Public continue ses actions depuis 2008. De l'aide juridique, au soutien humain pendant les procédures administratives, de la sensibilisation de l'opinion publique au plaidoyer politique, les Amoureux font parler d'eux pour la variété d'actions entamées et la créativité dans les outils utilisés.

Si toutes ces associations offrent des conseils légaux aux couples et/ou les soutiennent humainement, elles ont une caractéristique commune : des couples binationaux participent à la vie associative et à la conception d'actions. Un réseau européen, European Conference of Binational/Bicultural Relationship fédère ces expériences associatives variées depuis une vingtaine d'années. Ces dernières années, ce réseau a retrouvé une nouvelle impulsion grâce à la participation d'associations nouvelles. En 2016, il a changé son nom et s'appelle désormais European Network for Binational-Bicultural couples & families (<http://www.ecbcouples.eu/>).

*Laura Odasso  
Chercheure (Aix-Marseille Université/  
Université libre de Bruxelles) et militante*

## EN FRANCE, LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC FÊTENT LEURS DIX ANS !

Victimes d'un régime juridique instable et liberticide, certains couples franco-étrangers ont décidé de se mobiliser dès 2007 afin de défendre leur droit à mener une vie amoureuse et familiale sans obstacles administratifs. C'est ainsi que naissent "Les Amoureux au ban public", par la volonté de centaines de couples de mener un combat pour la liberté d'aimer. Les projets sont portés par les couples binationaux et par leurs soutiens bénévoles réunis au sein de 6 collectifs implantés à Lyon, Marseille, Montpellier, Paris, Quimper, et Strasbourg, ainsi que par une équipe permanente de coordination.

Le fonctionnement horizontal du mouvement n'obéit pas aux structures hiérarchiques classiques, intégrant les personnes directement concernées dans la mobilisation et la prise de décision. C'est en tant que porteur de parole des couples franco-étrangers que le mouvement des Amoureux au ban public assure sa mission de relais et de sensibilisation du public à la cause des unions binationales en France, en s'appuyant principalement et directement sur le témoignage.

Source directe et authentique d'informations sur la situation des couples franco-étrangers, les témoignages sont au cœur de l'action des Amoureux au ban public à la fois en tant que levier d'action, vecteur d'émancipation des couples concernés, et instrument de lutte contre les préjugés.

politique migratoire et, à une échelle plus proche, avec l'administration, les couples franco-étrangers ont dû apprendre à raconter leur histoire en la résumant à un enchaînement de dates, de faits et d'événements successifs afin de satisfaire pleinement le fonctionnaire, le policier, le juge en quête d'indices probants pour évaluer « leurs intentions matrimoniales » et, ainsi, attester ou non de l'authenticité des unions enquêtées.

Dans cette perspective, prendre la parole au sein du mouvement des Amoureux au ban public contribue donc à se réapproprier sa propre histoire, souvent galvaudée par l'administration, et exprimer la consternation provoquée par le sentiment de ne plus avoir d'intimité et de se sentir l'objet d'un jugement moral.

Porter la parole des couples franco-étrangers permet également de mener campagne sur le plan des mentalités en déconstruisant les préjugés véhiculés par les discours politiques et les raccourcis fréquemment propagés par voie médiatique.

## LE LOVING DAY S'IMPLANTE EN EUROPE !

En 2017 les Amoureux au ban public participeront à l'implantation en France et en Europe du Loving Day, une journée de promotion de la diversité et du multiculturalisme créé aux Etats-Unis en référence à la victoire de Mildred et Richard Loving, couple « interracial », le 12 juin 1967 devant la Cour Suprême.

Le mouvement « Loving Day » est né à New-

York au début des années 2000. Chaque année, le site internet [lovingday.org](http://lovingday.org) recense ainsi l'ensemble des événements organisés aux alentours du 12 juin, qu'il s'agisse d'un concert proposé par une association ou d'un pique-nique initié par une famille.

En 2013 le Loving Day est importé aux Pays-Bas grâce à l'initiative d'universitaires hollandais qui organisent conférences et débats. Les membres du réseau européen « European Network for Binational-Bicultural couples & families » (ENB, précédemment ECB) s'en inspirent dès 2016 en organisant divers événements dans plusieurs villes d'Europe. Les collectifs des Amoureux au ban public de Lyon et de Strasbourg célèbrent les toutes premières éditions françaises du Loving Day : guinguette, bal, goûter musical et cortège sont organisés le dimanche 12 juin.

En 2017, les Amoureux au ban public souhaitent contribuer à l'instauration

du Loving Day en France et en Europe en prenant une part active à la toute première édition à dimension européenne du « Loving Day » les 10, 11 et 12 juin 2017 : les collectifs de Lyon, Paris et Strasbourg se lancent dans l'aventure.

Une attention particulière sera portée à la dimension festive et participative de l'évènement. Nous souhaitons faire de cet événement un moment convivial où chacun.e puisse partager son expérience, ses idées, son enthousiasme et ses espoirs. Le « Loving Day » accueillera un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes ; amoureux de la diversité culturelle ou curieux, vivant la diversité au quotidien ou non.

#### Les Amoureux au ban public

**IMPORTANT: LE RÉSEAU "AMOUREUX, VOS PAPIERS!" VOUS DONNE RDV CET ÉTÉ POUR FÊTER LA PREMIÈRE ÉDITION BELGE DU LOVING DAY! VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À L'ORGANISATION ? CONTACTEZ-NOUS !**



## LOVING : LE FILM

Presque cinquante ans après la décision historique de la Cour Suprême, le réalisateur Jeff Nichols a tourné le film *Loving*, retraçant le combat du couple : mariés en 1958 dans le district voisin de Columbia pour échapper à une loi interdisant les unions interraciales dans leur état, Mildred et Richard sont arrêtés à leur retour en Virginie. Ils plaident coupables et voient leur peine de prison suspendue à la condition de quitter leur État. Ils décident de contester leur condamnation en justice. Sélectionné pour le festival de Cannes en 2016, « *Loving* » sort dans les salles françaises et belges le 15 février 2017.

# LA LUTTE DES SANS PAPIERS CONTINUE...

12 d'entre eux ont mis en détention en centre fermé.

Le 19 septembre dernier, vers 5h du matin, des policiers de la commune de Molenbeek ont violemment évacué le bâtiment que le collectif la «Voix des sans-papiers» occupait avec des familles depuis juillet 2014. A l'issue de cette intervention effectuée dans une débauche de moyens policiers, dignes d'une série policière à grand budget (200 policiers armés, une dizaine de chiens, une vingtaine de combis de police, un hélicoptère et une section des forces spéciales) plusieurs de nos camarades, tous militants sans-papiers connus des autorités, ont été arrêtés et

La plupart d'entre eux ont été expulsés dont notre camarade Sow, militant extrêmement actif dans la lutte des sans-papiers, après des semaines interminables en isolement, 23h/24h en cellule, à Vottem, sans aucune raison si ce n'est son engagement politique.

L'objectif de cette opération était d'organiser une grande rafle- 45 places en centre fermé prévues - afin de démontrer que la police était autorisée à pénétrer chez quiconque, sans mandat, si un sans-papiers s'y trouvait, de semer la peur, de couper la tête du mouvement des

Sow







sans-papiers. Le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, préconisait, en effet, que le domicile pouvait être violé s'il s'agissait de déloger des sans-papiers, leur seule présence constituant, selon le ministre, un cas de flagrant délit.

L'objectif n'a pas été atteint : tant de moyens pour arrêter 12 personnes non violentes, non armées évidemment, une véritable gabegie, une clarification du ministre de la justice Koen Geens qui a estimé les pratiques contraires à la Constitution expliquant que « le flagrant délit doit précéder l'entrée dans l'immeuble et ne pas être constaté après l'entrée ».

Afin d'empêcher une libération logique des militants, la justice a validé l'invention tordue qu'il ne s'agissait pas, finalement, d'une opération de l'Office des Etrangers mais d'une évacuation par la commune d'une habitation insalubre. Avec autant

de moyens ? Vraiment peu plausible ...

Ces derniers mois, nous avons malheureusement connu d'autres rafles mais la résistance s'organise entre militants avec et sans papiers : empêcher les lois liberticides de s'insinuer dans notre démocratie, ouvrir de nouvelles occupations, « les maisons de combat » comme dit notre camarade Sow qui continue la lutte depuis la Guinée Conakry où il a été expulsé, soutenir activement ces occupations, matériellement et politiquement.

*Retrouvez les actualités de la lutte des sans-papiers en cherchant sur Facebook:*

- *Coordination des sans-papiers de Belgique*
- *Front d'Action des migrants*
- *Sans-Papiers TV*
- *CISPM - Coalition Internationale des Sans-Papiers et Migrants*

# ≡ À VOS AGENDAS ! ≡

**19 mars 2017 (date à confirmer):** rassemblement annuel du CRACPE à Vottem (rdv à 14h00 à la Citadelle, rue des Glacis, Liège, et marche vers le centre fermé pour étrangers de Vottem)

**6 mai 2017:** Steenrock 2017 - Faites de la musique, pas des centres fermés! Rassemblement annuel devant le centre fermé 127bis (plus d'infos à suivre sur <https://steenrock.wordpress.com/>).

Soyons nombreuses et nombreux pour montrer aux autorités notre détermination, et aux détenu.e.s, notre solidarité!

**ENVIE DE VOUS ENGAGER ?**

**CONTACTEZ-NOUS !**

Depuis 2003, la CRER (Coordination contre les rafles et les expulsions et pour la régularisation) se bat aux côtés des femmes et des hommes victimes des lois répressives belges et européennes en matière d'immigration et d'asile.

Nous dénonçons l'existence des centres fermés pour étrangers et les traitements dégradants que subissent les détenus, les expulsions vers des pays souvent dangereux, les lois qui plongent dans la précarité des dizaines de milliers de travailleurs sans papiers et leurs familles, les régularisations au compte-gouttes et la loterie qu'est le système d'asile.

# CRER

Coordination contre les Rafles et les  
Expulsions et pour la Régularisation

**À SUIVRE: NOTRE NOUVELLE  
CAMPAGNE SUR...**



**brussels  
airport**

**une trappe raciste**

**Blog : <http://regularisation.canalblog.com>**

**Facebook : [www.facebook.com/crer.regularisation](http://www.facebook.com/crer.regularisation)**

**Contact : [crer.info@gmail.com](mailto:crer.info@gmail.com)**

PAPERS D'AMOUR

14 FÉVRIER

Journée  
de tous



© CHARLOTTE  
SOMVILLE

LES AMOUREUX

AVEC ET SANS

PAPERS!